



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2005/L.30
6 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-troisième session

Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 5 b) de l'ordre du jour

Mécanisme financier (Convention)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties

**Rapport du Fonds pour l'environnement mondial
à la Conférence des Parties**

Projet de conclusions proposé par le Président

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé, à sa vingt-troisième session, de recommander le projet de conclusions ci-après pour adoption par la Conférence des Parties à sa onzième session.

**Projet de conclusions concernant le rapport du Fonds pour
l'environnement mondial à la Conférence des Parties**

1. La Conférence des Parties a examiné le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)¹, qui contient des informations sur les principales activités menées par ce dernier du 1^{er} juillet 2004 au 30 août 2005, les résultats du troisième bilan global du Fonds pour l'environnement mondial et l'étude sectorielle sur les changements climatiques ainsi que les informations relatives à la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, et a noté que le FEM devait continuer à rendre compte de ses efforts en vue d'appliquer les décisions de la Conférence des Parties et à faire état dans ses futurs rapports des mesures prises pour donner suite à chaque directive.

¹ FCCC/CP/2005/3.

2. La Conférence des Parties a pris note des informations données sur l'état du financement des projets de moyenne envergure, des projets de grande envergure et des projets relatifs aux activités habilitantes, sur le programme de microfinancements du FEM ainsi que sur les annonces de contributions au Fonds spécial pour les changements climatiques et au Fonds pour les pays les moins avancés.

3. La Conférence des Parties a pris note des informations données par le FEM concernant le soutien qu'il apportait aux activités de projet dans le domaine d'intervention «Changements climatiques», les activités destinées à faire face aux effets néfastes des changements climatiques, le programme d'appui pour l'établissement des communications nationales, le renforcement des capacités, le dispositif d'allocation des ressources, ses activités de surveillance et d'évaluation et l'état d'avancement de la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM.

4. La Conférence des Parties a invité instamment le FEM à poursuivre ses efforts en vue de mobiliser des ressources qui viendraient s'ajouter à celles déjà annoncées et à soutenir la réalisation des activités de projet au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les pays les moins avancés, tout en continuant à veiller à la séparation financière des fonds spéciaux et des autres fonds gérés par le FEM.
